CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille française pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnie d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé au prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou garanti par un répondant.

FIRMANS et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de leurs annonces, pendant la saison des plaisirs, $150.

[illegible] candidats [illegible]

Pour Baie St. Louis, Passe Christiane [illegible]

Paquebot régulier le mercredi et samedi.

Le beau bateau à vapeur fin coureur COLUMBIA, capitaine O'Wellman, partira du bout du chemin à coulisse pour les endroits susdits, deux fois par semaine, le Mercredi matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans le jour, et partira Sam. di à 5 heures de l'après midi et reviendra Lundi matin.

Le mercredi on pourra l'attendre dans les endroits ci-après: Baie St Louis à 3 heures et demie de l'après midi, Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après midi, Biloxi à 6 heures. En revenant, jeudi matin il partira de Biloxi à 6 heures et demie du matin, Passe Christiane à 11 heures et demie du matin; Baie St Louis à midi et demi, et arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à coulisse.

Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la Baie à minuit, à la Christiane à 2 heures et demi du matin. Biloxi à 6 heures du matin. En revenant dimanche, il quittera Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi; Passe Christiane à 7 heures et demie du soir, Baie St-Louis à 10 heures, et arrivera au chemin à coulisse Lundi matin à 7 heures. Pour frêt et passage, pour les endroits susdits. S'adresser au capitaine à bord, ou à

17 aout — SALOMON HIGH, 40, rue du Camp.

N. B. Le frêt doit être envoyé deux heures avant le départ.

N. B. Le sac aux lettres du bâteau Columbia est au bureau. On délivrera les lettres et journaux aux différents débarcadaires.

POUR LA MOBILE ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Vincent partira tous les samedis, pour la Mobile, et tous les mercredis, pour Pascagoula, après l'arrivée des chars de 7 heures. Il touchera aux wharfs intermédiaires pour débarquer et recevoir des passagers. S'adresser à

9 sept — H. C. CAMMACK, 65, rue Gravier.

Pour les ports des E.-Unis.

FRET POUR CHARLESTON. UN chargement d'environ 200 barils, s'adresser à GEO GREEN,

29 aout — 60 rue du Camp.

Pour les ports d'Europe.

POUR NANTES.

Le navire fin voilier SHANNON, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Stone, désire 150 balles de coton, ou cette valeur, pour compléter son chargement. Pour frêt du reste ou passage, s'adresser à

2 septembre — LEVI H. GALE.

Pour les Antilles et le Texas.

POUR MATAMOROS.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Comet, capit. Dickinson, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le port susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à

7 sept — CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR LA HAVANE

LA goëlette fine voilière BETHLEHEM, cap. Webster, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt du reste ou passage, s'adresser à bord ou à

24 aout — J. PRATS & fils

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Pour les ports des Antilles ou du Golfe du Mexique. La belle goëlette A. no. 1 Water Witch, capitaine Dupeux. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.

7 sept—5 — rue Toulouse no. 19.

A FRETER

Le brick EUROTAS, numeroté A. 1 et commandé par le capitaine Robens, doublé et chevillé en cuivre. La préférence sera accordée pour New York. S'adresser à

5 sept — R. GRONING & CO

A LOUER.

Le Magasin No. 65, rue de la Commune. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à T. & J. DUPLESSIS,

26 aout — Exchange Place.

WHITE HALL, EST-PASCAGOULA.

Les propriétaires de cet établissement avantageusement connu, ayant remplacé M. Elliot qui en était l'ancien propriétaire, sont [illegible] pour la saison. Les familles [illegible] les personnes [illegible] les attentions possibles; et les intérêts de leurs [illegible] On aura en tout temps des canots pour faire des promenades [illegible] Tous les agrémens [illegible] la libéralité [illegible] des propriétaires [illegible] de se faire [illegible] retrait.

W. DE FOREST HOLLY, JACOB BAPTISTE.

25 [illegible]—1m

BEURRE—100 barils beurre frais de l'Ouest, reçus par les derniers arrivages de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, marques de choix, récemment reçus et à vendre par

16 sept — JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE—300 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

VINAIGRE—100 barils vinaigre, reçus et à vendre par ROBERT H WHITE, no. 34 rue Gravier

ESPECES en demande par G. R. STRINGER, No. 50, rue du Canal.

16 sept

BEURRE—80 fréquins beurre de l'Illinois, récemment reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

16 sept — no. 17, rue des Magasins.

TOILE d'emballage du Kentucky, de qualité supérieure à vendre par HARRISON, & CLEGG & Co,

16 sept — rue de la Douane.

FARINE—300 barils de farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Marmion, à vendre par G. DORSEY,

16 sept — 44, nouvelle Levée.

100,000 Jambons plats côtés, de première qualité, à vendre par G. DORSEY,

16 sept — 44, nouvelle Levée.

BAS.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Vicksburg, bas de coton blancs, couleur d'ardoise, bleu et noir, demi bas des mêmes couleurs, qu'ils offrent à vendre à bas prix.

14 sept — TOOLE & BARRIERE, No 20, rue de Chartres.

A VENDRE.—En débarquement du navire Caroline, venant du Hâvre, 2 caisses linge de table damassé. TOOLE & BARRIERE,

14 sept—3 — 20, rue de Chartres.

PIASTRES MEXICAINES à vendre par A. M. DE MIRANDA,

5 sept—8 — 85, rue St-Louis.

PLOMB EN SAUMONS ET A GIBOYER—Constamment en vente par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

14 sept — 17, rue des Magasins.

HUILE DE PALMACHRISTI—Dix barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

14 sept — 17, rue des Magasins.

JAMBONS—95 boucauds jambons, épaules et plats côtés, de Cincinnati, en magasin et à vendre par YORKE & FRERES,

14 sept — 60 rue du Camp.

PORC—200 barils porc; 195 do. reçus et à vendre par YORKE & BROTHERS,

14 sept — no 65 rue du Camp.

FARINE—250 barils farine, convenables pour des boulangers, en débarquement et à vendre par A. L. & J. LADDISON,

14 sept—4 — 45 rue du Camp.

AVOINE—70 sacs avoine reçus par le bateau à vapeur Alton et à vendre par GRIVOT & PAIGE,

14 sept — no. 12 rue Poydras.

PATATES—Un petit lot de patates, en magasin et à vendre par GRIVOT & PAIGE,

14 sept — no. 12 rue Poydras.

PORC—Clears, mess, prime, à vendre par M. MAHER,

14 sept — no 16 rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.

9 sept

BOUTEILLES A VIN—99 mannequins bouteilles à vin, 25 do. do. à porter, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28

9 sept

VIEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey. 12 barils eau de vie de pêches, 5 barils eau de vie de pommes, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28.

9 sept

TABAC—10 caisses Tabac de la marque d'Honeydew 15 do. do. de Saunders, 8, 12 et 18, 10 do. do. Rose, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28

9 sept

EAU-DE-VIE—30 demi-pipes Eau-de-vie de Cognac, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—E. W. McGhee contre C. B. Stone. En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour susdite, il sera vendu à l'encan public, au domicile du défendeur, situé rue de la Nouvelle Levée, Nos. 25 et 27, le mercredi 20 septembre courant, à dix heures du matin, les articles ci-après détaillés saisis et arrêtés dans les affaires ci-dessus, savoir:

210 boites morue, 27 do raisins, 36 barils de beurre, 30 jarres d'huîtres, 13 boites candle, 59 barils maquereaux, 12 petites caisses pruneaux, 45 barils saumon, 17 quarts de barils maquereaux, 12 quarts de barils truites saumonées, quatre demi barils morue en baril et 10 barillets crackers, 10 barils de poudre, 5 barils huîtres.

Conditions comptant.

9 sept — FRED. BUISSON, Shérif.

Ezra Cramell, contre ses créanciers.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de ce cour à moi adressé par l'honorable Cour du 1er district judiciaire, il sera vendu sur les lieux, à la maison appelée l'Arcade, en face Pontchartrain, à l'extrémité du chemin à coulisse, le mardi 19 septembre, à 10 heures du matin.

Le fond de la maison appelée l'Arcade, consistant en meubles, comptoir, étagères, tables de différentes grandeurs, chaises, chandeliers, lavabeaux, plateaux, couteaux et fourchettes, verres à vin, ustensiles de cuisine et autres articles. Conditions comptant.

7 sept — FRED. BUISSON, shérif.

Jacob L. Florance et J. M. Heath vs William L. Hodge.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 23 septembre prochain, à une heure de relevée, etc.

Cinq lots de terre situés au faubourg Annonciation près cette ville, contigus et désignés par les numéros sept, huit, neuf, dix et onze dans l'îlet No. 86, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'office de Louis T. Caire, notaire public; les dits lots mesurent, au pied français, comme suit, savoir:

Le lot No. sept forme l'encoignure des rues Bacchus et Therpsicore, a 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Therpsicore.

Les lots Nos. huit et neuf, ont chacun 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. dix forme l'encoignure des rues Bacchus et mesure 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur [illegible] pieds de face à la rue Euterpe [illegible] avec tous les édifices et [illegible] s'y trouvent. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—$5833 33 1/3 comptant. $5000 payables le 4 janvier 1838. $5000 payables le 4 janvier, 1839. $833 33 1/3 payables le 19 janvier 1838, et la même somme $833 33 1/3 payables 19 juillet 1838.

17 aout — FRED. BUISSON, Shérif.

Bartholomeo Llado contre Pedro Arambido.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, le 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, et de vente, savoir:

Deux lots de terre, situés au faubourg Marigny un de dits lots est compris dans l'îlet no. 22, et désigné par le no. un, sur un plan dressé par J. Pilié le 20 avril 1836, et déposé en l'étude d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1 plan no. 10). L'autre lot dans l'îlet no. 33, désigné par le no. 9, sur un autre plan dressé par Joseph Pilié, également déposé en l'office d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 9.) Les dits lots de terre mesurent, mesure américaine; savoir:

Le lot no. un, 32 pieds de face à la rue des Français entre les rues St. Jean Baptiste, et Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, et 5 lignes en ligne parallèle.

Le lot no. neuf, forme une des encoignures des rues Girod et Antony, mesure, 32 pieds de face à la rue Antony, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue Girod, ensemble avec tous les droits privilèges, et prérogatives qui y appartiennent, sans aucune réserve quelconque.

Les dits lots de terre, seront vendus aux conditions suivantes, suffisamment pour payer et faire face à un billet de $187 50, tiré par Llado, demandeur dans le dit procès et endossé par Pierre Galle, en date du 7 mai 1836 et payable à deux ans compant, pour payer un billet de $187 50 cents daté du 7 mai 1836, dû le 7 mai 1837, avec les intérêts, pour satisfaire la demande d'une réclamation de $975, avec les intérêts et frais du procès ci-dessus.

9 sept — FRED. BUISSON, shériff.

Joseph Lobrano contre Samuel Thompson.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mardi le 10 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Saulet, désigné par le No. cinq, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 23 décembre 1834, et annexé à un acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire public, le 24 mars 1835.

Le dit lot ayant mesure américaine 32 pieds de face à la rue des Faccaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, borné sur un côté par le lot No. quatre, et de l'autre par le No. six.

Le dit lot sera vendu aux conditions suivantes savoir: suffisamment pour payer un billet de $1000, tiré par le demandeur, et endossé par Joseph Lobrano en date du 26 janvier 1837, lequel billet était dû le 26 juillet dernier, avec les intérêts du 29 juillet jour du protêt $3, frais du protêt $6, frais des documens annexes à la pétition et les frais du procès, et la balance s'il y en a un, sera payée aux termes nécessaires pour faire face au paiement de cinq billets tirés par Charles Blache à l'ordre de H. Pedesclaux, datés du 30 mai 1836, et payables à deux ans de date, trois des dits billets de la somme de $250 chaque un de $ [illegible] et un autre de $3 33 1/2, montant ensemble à $1000, lesquels cinq billets ont été fournis par le dit Charles Blache, à M. Pierre Gaillard, administrateur de la succession de P. L. Dubourg, le défendeur s'étant chargé du paiement des dits billets; et s'il reste une balance, elle sera affectée à payer à deux ans du 30 mai 1836, pour satisfaire la demande d'une réclamation de $2000, avec les intérêts sur $1000, $3 frais de protêt, $6 frais des documens, et les frais du procès

2 septembre — FRED. BUISSON,

Henriette Bachemin contre Jques Bachemin jr. exécuteur de Jques Bach-min

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi, le 30 septembre prochain, à une heure de relevée

Une certaine esclave nommée Sylvanie, âgée d'environ 30 ans et ses deux enfans, Edward âgé de 2 ans et Celestin âgé de 8 sept mois.

Conditions, comptant.

26 aout — FRED. BUISSON, Shérif.

Jos. B. Marks et Abraham C. Labatt contre Henry [illegible]

COUR DE DISTRICT—[illegible] saisie et de vente à [illegible] Cour du 1er. district [illegible] velle Bourse, enco[illegible] Louis, en cette ville, le samedi 23 septembre [illegible] à une heure de relevée [illegible]

Deux lots de terre situés au faubourg Pontchartrain dans cette paroisse, et désignés par les Nos. 15 et 16, sur un certain plan dressé par J. Pilié le 12 septembre 1824, et déposé en l'office de [illegible] Pollock, notaire public; lesdits lots [illegible] pieds de face à la grande route [illegible] jusqu'aux terrains [illegible] appartenant à Daniel Clark [illegible] chacun desdits terrains mesure trente [illegible]

Le lot No. 15 est borné d'un côté par le lot No. 14, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds deux pouces, et sur l'autre par le lot No. 16, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds six pouces; et le dit lot No. 16, est borné d'un côté par le dit lot No. 15, sur la ligne duquel il a une profondeur de 105 pieds six pouces ci-dessus mentionnée, et sur l'autre côté il a une profondeur de 105 pieds dix pouces, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Conditions, comptant.

19 aout — FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—William Florance contre John Wilcox—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le mercredi, 20 septembre prochain, à une heure de relevée.

Quatre lots de terre décrits comme suit, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé dans l'îlet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no onze, sur un plan dressé par Cha. F. Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office de Wm Christy not pub. Le dit lot forme l'encoignure des rues du Prytannée et Clio, et mesure 29 pieds trois pouces et dix lignes de face à la première rue sur 105 pieds de profondeur, et face à la dernière, mesure américaine.

2o. Un certain lot de terre situé dans le ilet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no. 10, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytannée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine.

3o. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet no 24 faubourg Saulet et désigné par le no. 8 sur un plan dressé par le dit C. F. Zimpel le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytannée sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine.

4o. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé en l'îlet no 24, faubourg Saulet et désigné par le no. 9 sur un plan dressé par Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytannée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine, saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

17 aout — FRED BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—E. B. Beauregard contre Charles Jonbiane, h. d. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un lot de terre désigné par le no. 10, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général de cet État, en date du 7 novembre 1836, et déposé en l'office de H. Pedesclaux alors notaire public, et maintenant remplacé par Théodore Tureaud, le dépôt fait sous le no. 18 au livre des plans. Le dit lot de terre mesure, mesure américaine, 32 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds neuf pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 9, cent onze pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant B. Fleytas, et 46 pieds 6 pouces dans le fond sur la ligne qui le sépare des nos. 11 et 12, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot fait partie d'une plus grande portion de terre acheté par le plaintif dans cette affaire, de Bernard Coquet par acte passé pardevant Carlile Pollock not. pub. à la date du 28 juin 1836.

Condition: 1o. comptant pour payer $312 50 avec les intérêts depuis le 12 juillet 1837, les frais du protêt et de l'instance. 2o. l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $312, 50 chacun, datés du 9 juillet 1836 payables respectivement à 18 et 24 mois de date.

14 sept — FRED. BUISSON, shériff.

John Glazes contre Edouard Lafonta.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, rue Condé no. 1, le lundi 2 octobre prochain à 3 heures de relevée.

Huit pipes contenant de l'eau de vie et du vin de Porto, saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

14 sept — FRED. BUISSON, Shérif.

Francis H. Black contre Samuel Chapman.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi, le 30 septembre, à une heure de relevée, les droits, créances et réclamations du défendeur entre les mains de messieurs J. D. Early et H. Ameling, pour la somme de $7100, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

14 sept — FRED. BUISSON, shériff.

Moore et Jackson contre Hamlets et Anderson.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon, en cette ville, le samedi, le 30 septembre à 10 heures du matin.

Cinq caisses de chapeaux pour hommes, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

14 sept — FRED. BUISSON, shériff.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION COUVENT—Vente par le registre des testamens—Le jeudi, vingt et un septembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 aout 1837, il sera vendu à l'encan public au domicile de feue Marie Justine Girouard, veuve Bernard Couvent, f. c. l., au quartier, entre les rues Condé et Royale, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte. Conditions de la vente comptant. W. F. C. DUPLESSIS, régist. des testam.

7 sept

SUCCESSION DE L'HOMMEDIEU—Vente par le régister des testamens—Le jeudi dix-neuf octobre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 9 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'hommedieu, l'esclave, nommé JOE, d'environ quarante ans.

Conditions de la vente: six mois de crédit. L'acquéreur devant fournir des billets endossés à la satisfaction des curateurs et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régist. des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant W. Y. Lewis, notaire public.

14 sept

SUCCESSION COUVENT—Vente par le régistre des testamens—Le mercredi, onze octobre, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Marie Justine Girouard veuve Bernard Couvent, f. c. l., les esclaves suivants, savoir:

Silvanie, négresse, âgée de treize ans, domestique de maison et bon sujet.

Rédiare, négresse de dix huit ans, domestique de maison.

Pierre, nègre de vingt et un ans, journalier, bon sujet.

Jules, négrillon de huit ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

7 sept — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carlile Pollock, not. pub.

SUCCESSION DE LEROUX—Vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi vingt-sept septembre 1837, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du 31 août 1837, il sera vendu à l'encan, rue du Maine, encoignure Condé, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Joseph Leroux, consistant en instruments de musique etc. Conditions comptant.

7 septembre. — W. F. C. DUPLESSIS, régist. des testamens.

SUCCESSION DE FANCHON—Vente par le régistre des testamens—Lundi le neuf octobre 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, sous la date du 4 septembre 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Hélène Fanchon, f. c. l. décédée, les esclaves ci-après décrits—

Alfred alias *Albert*, griff américain, parlant français et anglais, âgé de 18 ans environ, charretier.

Eliza, négresse âgée d'environ 32 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec sa fille Jeanne, négritte âgée d'environ neuf ans.

Mary, griffonne américaine, âgée d'environ 24 ans, un peu marchande et blanchisseuse.

Joséphine, quarteronne, âgée d'environ 20 ans, marchande, et son fils, quarteron, âgé d'un mois.

Henriette, négresse, âgée de 25 ans, marchande, avec ses deux enfans nommés Marie Madelaine, quarteronne, âgée d'environ trois ans, et l'autre mulâtre, âgé de dix semaines.

Lucette, griffonne créole âgée de vingt ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant nommé Myrtil, griffe d'environ quatre ans, vendus par Morstran à la défense, chez Boswell, notaire.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en trois termes égaux six, douze et dix huit mois pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

5 sept

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, not. pub.

SUCCESSION DE FERRARY—Vente par le Régistre des Testamens, mardi le dix sept octobre 1837, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, sous la date du treize septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Jean Baptiste Ferrary et à la folle enchère et aux risques et périls de William N. Hall et James Schamburg

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie en cette ville, dans l'îlet numéro trente désigné par le numéro quatorze d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de Louis Feraud, notaire public, lequel lot mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, entre les rues St. Paul et Girod, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize, cent dix pieds un pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes de largeur au fond sur la ligne qui le sépare du numéro six.

Conditions de la vente, un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois du dix juin 1837, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud not pub. aux frais de l'acquéreur. 14 sept.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Laverty—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John H. Holland, exécuteur testamentaire de feu Kenny Laverty ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

9 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

DES ESPECES—Ainsi que toutes les autres monnaies qui n'ont pas cours, seront achetées et vendues par ROBINSON & CO.,

31 aout—4 — No. 45, rue du Camp.

CHARBON DE LEHIGH—150 tonneaux charbon de Lehigh, récemment reçu de Philadelphie et propre à l'usage des familles. S'adresser à JAMES REED & Co.

[illegible] — 35 Royale.

A [illegible] Du bois de charpente, de la chaux, [illegible] briques, [illegible] et des chaudières pour sucrerie [illegible] Turpaud, faubourg Marigny, [illegible] de la Levée, No. 48, qui me représente [illegible] dessus

19 aout — B. MARIGNY.

PLOMB EN SAUMONS—200 barres de plomb en saumon en débarquement du bateau à vapeur Vandalia, à vendre par

19 aout—6 — GODFREY BLOSSMAN & Co.

MAIS—2000 boisseaux, qualité supérieure, en magasin, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,

19 aout—6 — No. 80, rue des Magasins.

JAMBONS—Plats côtés; quelques boucauds à vendre par LAYET & AMELUNG,

19 aout — 17, rue du Commerce.

JAMBONS—Enveloppés et paqués à la chaux, de qualité supérieure, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

MADERE—2 pipes de Madère supérieur, à vendre par SLOAN & BROTHER,

19 aout — no 39 Nouvelle Levée.

200 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER,

19 aout—12 — No 39 Nouvelle Levée.

CAFE, SUCRE—611 sacs Café et 50 caisses Sucre blanc, en débarquement et à vendre par

17 aout — J. PRATS & fils.

CHECKS DE BANQUE—Sur New York et Philadelphie, à vue, à vendre par

17 aout—1 — ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

LE soussigné offre à vendre—50 caisses citrons frais de Messine; 100 barils clous de Philadelphie, assortis; 20 rouleaux corde de Manille.

8 aout — A S BARKER, 69 1/2 de la Commune.

EN débarquement du brick Vernon, venant du Havre, 250 paniers Vin de Champagne de Jully, de qualité supérieure.

6 juillet — LATASTE & BRULATOUR.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—9 pipes Eau-de-vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par KOHN DARON & CO.

20 juillet — No. 28, rue Bienville.

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçu, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leurs amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av.

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, jointes aux connaissances de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivi avec succès aussi, il ose espérer, des titres à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celle des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste européen. 26 mai

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 13 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à FEET & NORTH,

16 mai — rue de Chartres No 13

EN débarquement du Hontsville, de New York, 40 barriques de Vin rouge, Médoc vieux, 20 balles foin, bonne qualité.

6 juillet — LATASTE & BRULATOUR.

A LOUER.

LE haut de la maison occupée par M. Wm. Boswell, rue Conti entre Chartres et Levée. S'adresser à EDWD. GOTTCHALK,

25 juillet — No. 104, rue de Chartres.

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère et Champagne, Eau de vie en demi et quarts de pipes, de Dumont Dupuy et autres; Guignolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Gey & fils de Rotterdam—1000 boîtes de Sardines à l'huile de Collin; quelques caisses conserves et pâtés assortis—saloisons assortis de Marseilles—amandes en coques à la dame—antimoniées assortis. LATASTE & BRULATOUR,

6 juillet — 17, rue St. Louis.

PLANCHES pour planchéyer, en bois jaune de Pensacola, et planches à plafonds, toutes préparées, venant des moulins de Forsyth & Simpson, à vendre en quantité à satisfaire les acheteurs. La bonté bien reconnue des bois de construction sur les bords des eaux de la baie de Pensacola, les a fait admettre pour le travail de ses planches, portent le soussigné à espérer qu'il recevra de grandes commandes, à son chantier, en face du débarcadaire de Covington, sur le bassin du nouveau canal.

A. P. SIMPSON.

Aussi—En main, des briques à feu de Pensacola, de première qualité, de la marque de J. Noriega.

17 aout—1m

FOIN—800 balles de foin du Nord, maintenant à bord du brick Catherine, à vendre par GEORGE BEDFORD,

4 juillet — 23 rue Bienville.

MEXICAN DOLLARS, for sale by R GRONING & Co.

July 20

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION COURCELLE—Vente par le Régistre des testamens—Le vendredi vingt deux septembre 1837, à midi, à la Bourse, dans l'ancien Hôtel St. Louis, [illegible] Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, sous la date du sept septembre 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Félicité Gallien Courcelle, épouse décédée de Achille Barthelémy Courcelle, les effets mobiliers dépendants de sa succession.

Conditions, comptant.

9 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE DOYLE—Vente par le Régistre des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, il sera, lundi deux Octobre, 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre désigné par le numéro vingt [illegible] borné par les rues de Casa Calvo, Sainte [illegible] Pérdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, et ayant mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six lignes de face à la rue du Canal, et cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le numéro cinq, et dans le fond par le numéro huit, le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général sous la date du 27 décembre 1831, et annexé à un acte passé par devant Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois, même année, ensemble avec toutes les dépendances du lot de terre est le même que le dit feu Thomas Doyle a acquis de John McDonogh, de cette Paroisse, par acte ou rapport du dit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1832.

Conditions de la vente comptant.

31 aout — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de la vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant David L. Coy, notaire public.

SUCCESSION DE JONES—Vente par le Régistre des testamens—Mercredi, le vingt sept septembre, 1837, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magazins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du trente et un mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse décédée de Michael Jones, la propriété foncière ci-après décrite:

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Céleste, et mesurant soixante pieds de face à la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, ayant la même propriété que le dit Michael Jones a acquis de Jacques F. Esnul Lievaudais, par acte passé devant Carlile Pollock, notaire public, le 27 janvier, 1837.

Conditions de la vente: [illegible] comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente se passera pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 aout

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de feu Adam. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Lucien Adam, exécuteur testamentaire de feu François Adam ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

16 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Benjamin Van Zandt a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Chs. H. Bancroft, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

16 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régistr des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles McMillan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Yeoman, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

16 sept — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Dorbullet, h. c. l., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu J. B. Monbouchet, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

16 sept

COUR DES PREUVES—Attendu que Marie [illegible] Rivas a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux successions [illegible] de feu Jean Rivas [illegible] décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens

16 sept

COUR DES PREUVES—Attendu que James McEnery, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de John [illegible] décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour

W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens

16 sept

COUR DES PREUVES—Attendu que Jas. Baldwin, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John F. Smith, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

16 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Mackie a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George G. Jenkins décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

14 septembre — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles A Labuzan a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Wood, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

14 septembre — W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Mackie a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Francis M. Jenkins décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward F. Berry, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Melton Cooper, bailner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister de Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Crawford, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu William Kidd décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre B. Biron, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Eugène Quezac décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Gaderoy Ouvière, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jean-Baptiste Monbouchet, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que François Michel, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Herrin décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Francis Bell, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Moony alias William Rigney, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de George Pierce h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par C. Roselius, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et un ordre de plus. Par ordre de la cour.

14 sept — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.

CHANDELLES mêlées et de blanc de baleine—En débarquement du navire Robert Palford, de Boston, et à vendre par les soussignés—125 caisses chandelles moulées, 4, 5, 6, et 8, 50 caisses do do de blanc de baleine, 4, 5, et 6.

9 sept — CARRIERE, DARAN & Co. No. 11 et 15 rue St. Louis.

HABITATION DE VALEUR A VENDRE.

Située dans la Paroisse St-Jacques, à 58 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant un arpent et demi de face sur 40 de profondeur, avec une belle maison de résidence, située dans un des endroits les plus agréables de la campagne. Pour de plus amples renseignemens—S'adresser à

16 aout—6t,3m — F. MANY.

AVIS—A louer un magasin à deux étages au coin des rues Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 1er août—

MAGASIN A LOUER.

Le joli et beau magasin No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.

25 juillet

A LOUER.

La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.

25 juillet — No. 34 rue du Camp.

A LOUER.

Deux Maisons en briques à deux étages, Nos. 140 et 144, rue du Bassin, situées près du vieux Bassin; on en donnera possession immédiate. S'adresser à W. BOMAN.

18 juillet — No 16, rue du Bassin.

A LOUER—Une maison, à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles, etc. S'adresser à

24 juin — SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal no. 128. La situation est un pour un plus agréable, les appartements sont bien distribués.

10 juin — B. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain, la belle et spacieuse maison avec dépendances et jardin, située no 60 rue Royale près l'Université, elle sera meublée. S'adresser au bureau du shériff.

10 juin — FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à

3 juin — H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER.

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no. 40, Vieille Levée, second porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Prouinet ou à ROBERT LAYTON,

20 mai — No. 33, Vieille Levée.

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.

24 mai — E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue pour tenir un office, au second étage du magasin No. 34, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, la propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2 [illegible]

AVIS.

HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane), est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge; ceux qui honoreront de leur présence, trouveront que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à présent.

1 av — J. R. HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 4 sept. 1837.

LA Direction élira un Receveur lundi prochain, 11 du courant.

7 sept — J. B. PERRAULT, Caissier.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.

CHECKS à vue sur Mobile à un pour cent d'escompte. A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE LA CITE. Nlle. Orléans, 1er août 1837.

CETTE banque tire des checks sur New-York payables à vue R. J. PALFREY, Caissier.

1er aout

Banque de la Cité. Nouvelle Orléans le 19 août 1837

CETTE banque tire des checks, à dix jours de vue sur New York. ROBT. J. PALFREY, caissier.

22 aout

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ. Le 10 juin 1837.

Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.

13 juin — JAMES B. MARKS, faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 21 juin,

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et La Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av — DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

[illegible] de la Bourse et aux Bains [illegible] le paiement des [illegible] mis [illegible] son [illegible]

J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire [illegible]

15 mai [illegible]

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.

EN [illegible] directeurs, les livres de souscription au capital de cette compagnie [illegible] quinze jours des dimanches exceptés, à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction,

10 mars — J. B. S. ST. AMAND, Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons et magasins sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque du Commerce — 3 nov

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillard, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

Peignes, parfumeries etc.—En débarquement du paquebot Vicksburg, venant de New York, peignes d'écaille et de buffle, eau de cologne de France, eau de Lavande, savon de crème d'amande, dans des pots de porcelaine, cachemoune par savon, baume de Colombie, encriers, cuillères à thé plaquées, capsules, tasses en argent, maroquins en papier, boîtes pour bureaux, capsules tenant, brosses allemandes, cartes à double têtes, bourses en soie, bagues dorées, lignes en soie, et une grande quantité d'autres objets, à vendre par POLLARD & GREEN

14 sept — 29 et 53 rue de Chartres

VIN CLARET—200 caisses Médoc, 50 do vin muscat, 25 do. Absynthe, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28

9 sept

CIGARES—50,000 cigares "trabucos" 40,000 do de marques assorties, à vendre par PUECH & DUPLESSIS. rue de la Vieille Levée No. 28

9 sept

PORC—200 barils M. O. mess porc, à vendre par G. DORSEY,

5 sept — no. 44 Nouvelle Levée.

FARINE—151 barils farine, superfine nouvellement moulue, en débarquement du bateau à vapeur Pittsbourgh, à vendre par G. DORSEY,

5 sept. — no. 44 Nouvelle Levée.

AUX PRESSES A COTON ET AUX BATEAUX A VAPEUR.

LES soussignés ont maintenant en main une grande quantité du bois de pin de la première qualité; ceux qui désirent s'en procurer à bon marché feront bien de s'adresser de suite au Vieux Bassin No. 132.

2 septembre — W. E. & R. MURPHY.

CHAUX DE THOMASTOWN—1000 barils chaux de Thomastown, en bon ordre, à vendre en quantité convenables aux acheteurs; à $ 2 50 le baril. W. E. & R. MURPHY,

2 sep — No. 132, vieux Bassin.

LES personnes qui désirent faire leur approvisionnement de bois de chauffage, sont invitées à venir et à laisser leurs ordres chez W. E. & R. MURPHY,

2 sep — No. 132, vieux Bassin.

BRIQUES—30,000 briques de Pensacola; do chaux, reçues cette saison et à vendre en quantités convenables aux acheteurs. W. E. & R. MURPHY,

2 sep — No. 132, vieux Bassin.

DEMANDE—On a besoin de 50 bûcherons pour travailler sur l'habitation des soussignés, à 60 milles de la ville, dans un endroit sain du pays. W. E. & R. MURPHY,

2 septembre — no. 132, Vieux Bassin.

LES soussignés ont maintenant en main, un grand approvisionnement de tout ce qui concerne leur ligne d'affaires, tels que chêne, frêne et bois de pin, charbon de magasin, charbon de bois, sable, bois, equille, chaux de Thomastown, briques etc., qu'ils offrent à vendre à bon marché. W. E. & R. MURPHY,

2 septembre — No. 132, Vieux Bassin.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisse de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin — SALOMON COHN.

DANS la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu Noma Joseph Claveion h. c. l.—Vu la pétition qui précède, il est ordonné que l'inventaire y mentionné soit enregistré et homologué, et qu'une assemblée des créanciers du défunt soit convoquée par avis public, par devant Félix Grima, notaire public, pour le lundi vingt-cinquième jour de septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics et de fixer les termes et conditions auxquelles seront vendus les biens appartenant à la succession du défunt.—Rodolphe Rousseau est nommé par la Cour pour représenter les créanciers absens.

Nouvelle-Orléans, ce 28 août 1837.

Signé J. BERMUDEZ, Juge.

Pour copie conforme à l'original, Nouvelle-Orléans, ce 28 août 1837.

W. F. C. DUPLESSIS,

24 aout—3ps — Régister des Testamens.

PLOMB—120 saumons en magasin, à vendre par

19 aout — LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'hon. J. Bermudez, juge agissant. No. 9262—John Hamilton vs. ses créanciers et les créanciers de John Hamilton & co. La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné que le dit ou quiconque d'entre eux dites créanciers ait lieu en l'étude de Me. W. Y. Lewis, not. pub. le mardi 19me jour de septembre courant, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires; et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour.

16 sept—4 — ARMAND GUYOL, Dep. Grf.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du District du Premier District Judiciaire. Mercredi 13 septembre 1837—Dans l'affaire de Jean Joseph Colson et ses créanciers—Sur motion de Felix Grima, Nicolas Théodore Nicolet, syndic des créanciers de Jean Joseph Colson, et sur présentation du tableau de distribution des sommes [illegible] en mains du dit syndic et maintenant entre les mains du dit syndic. Il est ordonné que le dit syndic [illegible] et que les créanciers de Jean Joseph Colson, et tous autres intéressés à la dite [illegible] dix jours à dater du jour de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué, et les dits sommes payés conformément au dit tableau, et pour quoi le dit Théodore Nicolet ne serait pas déchargé de la dite syndicature.

Extrait des minutes.

14 sept—3 — JNO. L. LEWIS, Grf.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. F. Canonge, agissant comme juge—No. 9970—Antoine Coulanges et ses créanciers. Il est ordonné par cette Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, vendredi, 22me jour de septembre 1837, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et procéder à la nomination d'un syndic, comme il y est [illegible] par la loi.

Par ordre de la Cour.

9 sept—3 — ARMAND GUYOL, Dép. Grf.

AVIS

Aux propriétaires des terres situées dans la paroisse Plaquemines, et qui n'y résident pas.

SUR le rapport du syndic, que les chemins et levées devant face aux propriétés ci-après décrites des non-résidens de cette paroisse, sont en mauvais état et ont besoin d'être réparés.

Avis leur est, par les présentes, donné qu'ils travaux ou réparations ci-après décrits ne sont pas commencés dans les trente jours ou achevés dans les soixante jours qui suivront la publication du présent avis, lesdits travaux ou réparations seront faits par des journaliers à gages, et la propriété en face de laquelle lesdites réparations ou travaux auront été faits, sera mise à l'enchère publique par ledit [illegible] jusqu'à une profondeur de quarante arpens, et le produit de ladite vente sera employé à payer les dits dits travaux ou réparations, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés des non-résidens de la paroisse de Plaquemines" approuvé le 13 mars 1837.

1o. Messrs C. Roselius & McMillen, leur terre de 17 arpens de face, bornée d'un côté par la terre de C. Lacoste et de l'autre par la terre d'Armand Lanaux, le chemin a besoin d'être refait à neuf, et toute la levée et la levée a besoin d'être arrangé de la barre supérieure jusqu'en face de la maison de D. Saucier.

2o. M. Jean Baptiste Laurent Poivrerin, les fossés du chemin en face de votre terre, située au Détour des Anglais, ont besoin d'être repiqués et le chemin arrangé.

3o. Barthélemy Rey et François Léon, gens de c. l., le chemin en face de leur terre située dans cette paroisse, de cinq arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette, et de l'autre par celle de Armand Dupré, les fossés ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au milieu de manière à bomber le chemin; la levée a besoin d'être arrangée en plusieurs endroits.

4. Les propriétaires de la terre achetée de Mr. C. B. Dufau et dont les noms sont inconnus au juge soussigné, ladite terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Beau Séjour, de trente-deux arpens de face, bornée d'un côté par la terre d'Armand Dupré et de l'autre par celle de B. Favre, les fossés de chaque côté du chemin ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au centre pour bomber le chemin, tous les ponts ont besoin d'être refaits, et la levée à réparer par endroits.

5o. Mr. Eugène Macarty, votre terre située dans cette paroisse de sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre de B. Favre et de l'autre par celle de Lesseps & Millaudon, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, le chemin bombé vers le centre et la levée arrangée, surtout le morceau qui a été fait à neuf.

6o. Les propriétaires de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom d'habitation Ste. Sophie, vendue par M. Trastour à divers, sous le nom de "Hancockville", ayant quarante cinq arpens de face, bornée d'un côté par l'habitation Lesseps & Millaudon et de l'autre par la terre ci-après décrite, et dont les noms des propriétaires sont inconnus au juge soussigné; tous les ponts à faire, les fossés du chemin sur toute la façade à faire, et la levée aussi à arranger sur toute la façade.

7o. Mad. Vve. Coiron et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, de la terre située dans cette paroisse connue sous le nom de Fantaisie, dont une portion a été vendue à divers par Mlle. Coiron, de trente sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre ci-dessus décrite (Hancockville) et de l'autre par l'habitation P. C. Wederstrandt, tous les ponts à faire, tout le chemin, à faire et la levée à réparer et à être arrangée sur toute la façade.

8o. Messrs. Joseph Givaudan et François Claude Barrelle et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, d'une terre située dans cette paroisse, de neuf arpens de face, acquis de John Morris par Givaudan & Barrelle, et dont une partie vendue par ces derniers à divers, sous le nom de New Philadelphia, ladite terre est bornée d'un côté par celle de Jacques Lafrance et de l'autre par celle de François et Jean Lafrance, le chemin, les ponts et la levée à réparer.

9. Les héritiers du juge Joshua Lewis, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt et un arpens de face et bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette et de l'autre par celle de Duplessis gens de c. l., le chemin et la levée à réparer.

10. Mr. François Claude Barrelle, Jean Charles Gobert, Garnot Auguste Fabre, Paul Armand, et Joseph Givaudan, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Martial Lafrance, et de l'autre par celle du Jérôme Morin, le chemin et la levée à réparer.

11. Mr. Jérôme Morin alias Barabin, votre terre située dans cette paroisse, d'un arpent de face, bornée d'un côté par la terre de Mrs. Barrelle, Garnot, Fabre, Armand & Givaudan, et de l'autre par celle de la Vve. Jean Joseph, le chemin et la levée à réparer.

N. B. Toutes les terres ci-dessus décrites sont sur la rive gauche du fleuve Mississipi.

12. Rosette Brou, f. c. l., votre terre de cinq arpens de face, située dans cette paroisse et bornée d'un côté par la terre de Constance Larche f. c. l. et de l'autre par l'habitation de Mr. G. B. Milligan, le chemin a besoin d'être arrangé ainsi que la levée par endroits.

13. Mr. George Seixnaydre, votre terre située dans cette paroisse, de dix arpens de face et bornée des deux côtés par les terres de Zénon Nivette, le chemin et la levée, ont besoin d'être arrangés.

14. Mr. Zénon Nivette, vos deux terres situées dans cette paroisse, de trois arpens de face chacune, bornées d'un côté par la terre de Paulin Fleitas et de l'autre par celle de la Vve. Barois et au centre par celle de George Seixnaydre, la levée et le chemin à réparer.

15. La veuve de Jean Barois, sa terre située dans cette paroisse, de trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Zénon Nivette et de l'autre par celle de Paulin Fleitas, le chemin et la levée à réparer.

16. Mr. John McDonough, votre terre de dix arpens de face, située dans cette paroisse et bornée par les terres de Mr. le. Dufouchar De Gruy d'un côté, et de l'autre par celle de André Dumford f. de c. l., le chemin et la levée à réparer.

17. M. Francis Newman, sa terre située dans cette paroisse, de vingt arpens de face, et bornée d'un côté par la terre de Jean Ronquille, et de l'autre par celle de Manuel Ronquille, son chemin à faire, et sa levée à arranger.

Nota—Les terres ci dessus décrites sont situées sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Pour plus ample information des travaux à faire aux chemins et levées des terres ci-dessus décrites, les propriétaires sont priés de s'adresser à M. Eugène Dupré le syndic de la paroisse, ou au juge soussigné.

Paroisse de Plaquemines le 5 septembre 1837

9 sep—10 — G. LEONARD—Juge

Paroisse et ville de la Nelle Orléans—Cour de District—François Justin Lerin contre le bateau à vapeur Arab, le capitaine Thompson et les propriétaires—L'Etat de la Louisiane—A toutes personnes intéressées—Salut—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours, et de répondre à la pétition présentée dans cette affaire et maintenant déposée en mon bureau, faute de quoi jugement par défaut sera entré. Nelle Orléans le 6 septembre 1837.

FRED. BUISSON,

7 sept—8 — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

EN débarquement du navire Concord, du Havre. 150 caisses Chambertin Poulet; ère et fils. 160 paniers Champagne duc de Montebello. 1 caisse boîtes françaises. 1 do cannes plombées.

LATASTE & BRULATOUR,

7 sept — no. 17, rue St. Louis.

GELEE de Groseille—Environ 20 douzaines, en petites jarres de verre, en très bon état, à vendre par J. E. LOREILHE,

2 sept — encoignure des rues Royale et Douane.

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.

A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 108 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Cité. — 29 août.

VIN DE MALAGA—150 quarts de barrique, 50 barillets malaga doux, à vendre par ROBERT H. WHITE,

2 sept — No. 24, rue Gravier.

SIROP DE LIMON—150 caisses, à vendre par ROBERT H. WHITE,

2 sept — No. 34, rue Gravier.

DOUBLONS Espagnols—500 Doublons à vendre par ROBINSON & Co.

25 juillet — No 45, rue du Camp.

RECU par le brick Everett, de Nantes:

30000	Briques à feu.
75000	Ardoises taillées grandeurs assorties
5000	Carreaux à four et pour appartement.
150	Barils Vinaigre.
20	Boucauts Ocre rouge et jaune en poudre
450	Douzaines Guignolet d'Angers.
40	Do. Vin mousseux, d'Angers.
30	Caisses Conserves de toutes espèces.
6	Harnasses Cages de toutes dimensions.
10	Caisses Balais Crin.
1	Caisses Brosses à souliers.
471	Grandes Corbeilles ovales pr. boulangers
42	Balles Paniers provisions assortis.
8	Bouchuls Filets de pêche.
2	Boucauts Lignes assorties.
2	Pipes Eau-de-vie.
54	Paquets Feuillards à boucauts.
61	Paquets Echalas pour tonnelle.

A vendre par Bte. Juette, rue Toulouse, entre Royale et Chartres, no. 54.

15 aout—1m — Bte. JUETTE.

AVIS—La société qui existait ci-devant sous la raison de Willcox & Tooker, à la Nouvelle Orléans, et de E. H. Tooker & CO. à New York, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel; toutes les sommes dûes à la dite société tant à New York, qu'à la Nlle. Orléans, ou en d'autres endroits, doivent être payées à Mr. Walls. Philipe de la ville de New York, qui a son agent, qui est la seule personne autorisée à recevoir les paiemens.

JOHN B. WILLCOX,

Nlle. Orléans, le 20 août 1837. E. H. TOOKER.

31 aout—1m

JUMENT EPAVE.

Conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Royale. Cette jument est baie, très petite, à longue queue, et n'a aucune étampe, ni marque quelconque. Si elle n'est pas réclamée dans dix jours de la date du présent avis, elle sera vendue le samedi 23 du courant par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, conformément aux ordonnances de police.

9 sept—7

100 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron le vingt du mois d'août, mon nègre nommé SAM, âgé de environ 30 ans, [illegible] On suppose qu'il se tient auprès de la fonderie de Mr. [illegible] JEAN LLAMBIAS.

18 aout—10. Encoignure d'Espagne et Casacalvo.

Détenu à la geôle de St Jean Baptiste, le mulâtre nommé JOHN, disant appartenir à M. Clément du Natchez. Ce mulâtre parle anglais. Il a déclaré également appartenir à M. Johnson. Il paraît vouloir cacher le nom de son maître, et le lieu de sa résidence. Il paraît être âgé de 24 ans et bien constitué. A. LUMINAIS, shériff.

14 sept

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron du 6 de la semaine, une mulâtresse nommée ESTHER, âgée d'environ 30 ans, taille moyenne, poitrine large, n'ayant pas de dents en devant de la mâchoire supérieure, et marche les pieds en dedans. On suppose qu'elle se tient au faubourg d'en bas.

JOHN DUGGAN, à l'entrepôt de tabac.

7 sept—3w

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront payées à quiconque logera à la geôle le griffe mulâtre HENRY TOULOUSE, qui est parti, de mon habitation à Brailley Bend, (Louisiane), le 10 août 1837. Il est d'environ 28 ans, de bonne taille mince, bien intelligent et de bonne mine. Il a été acheté de Mr. F. Toulouse de la Nouvelle Orléans, en 1835, et connu de ses parents; il cherchera sans doute à venir en ville. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui me fera savoir qu'il a été arrêté, en s'adressant au No. 16, rue Poydras.

7 sept—1m — PHILIP MAHER.

50 Piastres de Récompense—Seront données pour l'appréhension et la mise à la geôle du nègre JIM BLAKE, parti marron de chez son maître, depuis environ trois mois; il est d'une forte construction, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, âgé de 40 ans et un morceau de chaque oreille de coupé et le doigt de la main gauche coupé jusqu'à la seconde jointure. S'adresser au bureau de ce journal. — 8 aout—1m,3ps

20 Piastres de Récompense—S'est absenté de chez le soussigné le nègre nommé JOHN, alias JACKSON, taille 5 pieds 4 pouces, ayant la figure bourgeonnée, et un air [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans quelque prison de cette ville.

8 aout—12 — M. ANDRY, jr.

Dix Piastres de Récompense.

Partie de chez la soussignée la négresse nommée LISETTE, marchande de marchandises sèches, depuis le 22 mai; elle n'a point l'habitude d'aller vendre autour de la ville et à la paroisse St. Bernard, et l'autre bord du fleuve; elle a du libre, âgée d'environ 45 ans, taille 5 pieds, un gros signe vers les yeux et elle a pour habitude de tenir sa main droite couverte avec le bout de sa manche, par ce que les doigts sont ployés; elle a vingt [illegible] Quaryson. La susdite récompense sera donnée à qui la ramènera chez la soussignée, rue Moreau, No. 112.

3 aout—14 — ROSA NABA.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, le mulâtre SAM, se disant appartenir à Mr. Hamon, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 4 pouces. Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi. MANUEL J. GARCIA—5 sept.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, quatre vingt mille verges de coton à draps des manufactures de Jackson et Appleton, en petites et grandes balles. WM. G. HEWES & Co.

29 aout — No. 32, rue Poydras.

HUILE ET SAVON—1500 gallons huile de palmachristi et 200 demi caisses savon, à vendre par ROBERT H. WHITE,

20 aout — No. 34, rue Gravier.

CAFE—500 sacs café fin de la Havane, en magasin et à vendre par J. E. SUMNER,

29 aout — no. 55, rue du Camp.

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER,

29 aout — no. 55, rue du Camp.

MAIS—600 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,

29 aout — 30, Vieille-Levée.

AVOINE—200 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,

29 aout — 30, Vieille-Levée.

DEMANDE D'ESPECES, par G. R. STRINGER,

29 aout — No. 50, rue du Canal.

BILLETS de la Banque des États Unis en demande par G. R. STRINGER,

29 aout — No. 50, rue du Canal.

HUILE DE PALMACHRISTI—97 barils huile de palmachristi No. 1 et 2, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.,

26 aout — No. 42, nouvelle Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—200 pièces toile d'emballage et 100 rouleaux cordes, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co

26 aout — No. 42, nouvelle Levée.

ALOSES ET MAQUEREAUX—En demis et quarts de barils, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.,

26 aout — No. 42, nouvelle Levée.

BILLETS du Mississippi, de l'Alabama et de toutes les banques qui n'ont pas cours, à vendre ou à acheter par G. R. STRINGER,

26 aout — No 50, rue du Canal.

BEURRE—100 fréquins Beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

26 aout — No. 17, rue des Magasins.

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs Café vert première qualité, en débarquement du brick Spartan, et à vendre par J. E. SUMNER,

24 aout — No. 55, rue du Camp

GENIEVRE DE HOLLANDE—Reçu par le navire Ambassador et à vendre par les soussignés, six pipes Genièvre de Hollande de qualité supérieure. CARRIERE, DARAN & Co.,

24 aout — Nos 11 & 15, St-Louis.

DOUBLONS ESPAGNOLS—850 doublons espagnols, à vendre par J. PRATS & fils.

24 aout

MULETS MEXICAINS—27 Mulets mexicains à vendre par J. PRATS & fils—24 aout

TOILE et corde d'emballage, à vendre par H. C. CAMMACK & Co,

24 aout — 65, rue Gravier.

SAVON, BLANC DE BALEINE & PAPIER D'ENVELOPPE—Reçu par le navire Ohio, de Boston, et à vendre par les soussignés, 325 caisses Savon No 1; 500 demi-caisses do; 140 caisses Blanc de baleine; 500 rames Papier à envelope. CARRIERE, DARAN & Co.,

24 aout — Nos 11 & 15, St-Louis.

MAQUEREAU—100 barils maquereaux No. 3, en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE,

10 aout — No. 34 rue Gravier.

TABAC du Kentucky, à bas prix, constamment en main, à vendre par

10 aout — HEFFORD & SORGENFREY.

GRAISSE & BEURRE—50 fréquins Graisse et 40 do Beurre, en magasin et à vendre par

10 aout — HEFFORD & SORGENFREY.

PORC ET BŒUF—50 barils Porc pour habitation et 70 demi-barils Bœuf à vendre par

10 aout — HEFFORD & SORGENFREY.

CAFE DE LA HAVANE—600 sacs café de la Havane, en débarquement de la goëlette Hypérion, et à vendre par

10 aout — R. GRONING & Co.

FARINE—180 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur John Mills, et à vendre par YORKE frères,

10 aout — 65 rue du Camp.

SUCRE—100 boucauts Sucre de première qualité, en magasin et à vendre par THOMAS BARRETT

10 aout

SAVON.—100 caisses Savon No. 1, 100 do No 2 reçues récemment et à vendre par A. N. HART,

8 aout — No 28, Vieille-Levée.

BOIS DE TEINTURE & CUIRS—20 tonneaux et 295 Cuirs, en débarquement de la goëlette Ramonette, et à vendre en prenant à la Levée. S'adresser à J. ROBERT & Co,

8 aout — 47, rue Bienville.

SIROP DE LIMON—100 caisses à vendre par ROBERT H. WHITE,

8 aout — No. 34, rue Gravier.

500 sacs Maïs, reçus récemment, à vendre par SLOAN & BROTHER,

8 aout — No 93, rue de la Nlle. Levée.

CUIRS.—421 Cuirs de bœuf du Mexique, en débarquement de la goëlette Lone, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co.,

8 aout — rue Toulouse, No. 19

MAIS.—77 sacs en débarquement du bateau à vapeur "Belle," à vendre par COIT & Co.,

8 aout — 20, rue de la Douane.

PAPIER.—54 rames Papier, et 30 do à envelope, à vendre par FRANKLIN & AMES,

8 aout — 55, rue du Camp.

A VENDRE par M. S. Cucullo, Lapeyre & Co, rue Toulouse, No. 27:

151 sacs café de la Havane,

300 milliers cigares de la Havane, différentes qualités; 150 ballots tabac de Mouzanillo, tripes et capes — 5 aout

VIN DE MALAGA.—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART,

15 juillet — 39, Vieille Levée.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, 14 livres moins beau, } Pour 1 piastre.

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferremens de toute espèce. — 31 mai—2 m

Beaux Peignes d'Ivoires, Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Hontsville, de New-York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde, 200 idem en soie; 50 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par POLLARD & GREEN,

20 juillet — No. 53, rue de Chartres.

Aux Teneurs d'Auberges et Hotels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hotels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs entrepôts du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet — No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet — No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 800 barils Goudron, en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet — No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE par M. S. Cucullo, Lapeyre & Co. rue Toulouse, No. 27.

246 caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité; 180 surons Tabac en feuilles de Mauzanilla, 200,000 cigares de la Havane, de différentes qualités.

8 juillet

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. — 9 juin

CHARLES H. GRANT & CO No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en plume — 1er avril

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres, chez Brossens & Sweezy, un superbe Harnais Anglais, des mieux faits. — 24 mai

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—S. Blossman contre Henry Drez—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville le mercredi, 20 septembre prochain à une heure de relevée.

Une certaine négresse nommée Laurede âgée d'environ quinze ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: $545, les intérêts de puis le 20 juillet 1837, et les frais comptant, la balance payable le 23 janvier 1839.

17 aout — FRED. BUISSON, shérif.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens qui sont mentionnés dans le rapport de l'inspecteur du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de trois jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur les Levées, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai — D. PRIEUR, maire.

GRAINES DE JARDINAGE,

Fraîches, qualités supérieures de Thorburn,

Reçues par le navire Nashville, un grand assortiment de Graines fraîches, de fleurs, de légumes et pour fermiers, mises sous ma propre inspection, expressément pour le commerce d'automne.

Les ordres venant des paroisses, des jardiniers de la campagne, habitants et autres, recevront toute mon attention, et seront remplis sous le plus bref délai. On donnera gratis de catalogue des graines, en français et en anglais. S'adresser au No. 264, rue de la Commune, ou à

16 sept—4 — WILLIAM DINN

BEURRE DE GOSHEN.—15 barillets en débarquement du navire Elora, et à vendre par ROBERT H. WHITE

16 sept

WHISKEY RECTIFIE—73 barils whiskey rectifié, venant d'être reçus et à vendre par HYDE & COMSTOCK

16 sept

WHISKEY et mais—En débarquement du bateau à vapeur Chommouth, et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY

16 sept

CIRE—Environ 2000 livres, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY

16 sept

FARINE—250 barils [illegible] en débarquement du bateau à vapeur Rolla et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY

16 sept

VINS DE MADERE ET D'OPORTO à [illegible] 50 dame jeannes vieux madère de qualité supérieure,

5 poinçons vin de la J [illegible]

2 do Whiskey d'Islands,

2 do Vin de sherry pâle.

50 quarts de barriques madère de Marseilles,

50 quarts de barriques vin d'Oporto.

A vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28

9 sept

SAVON ET BLANC DE BALEINE—En débarquement du brick Two Sisters de Boston, et à vendre par les soussignés

175 Savon No. 1

200 do Blanc de Baleine 4, 5 et 6.

CARRIERE, DARAN & Co, 11 et 15 rue St. Louis.

9 aout

540 Boucauds de sucre, qualité [illegible] dont une est à une très [illegible] la ville, à vendre par

7 sept — A & Z. CAVALIER

FROMAGE Américain, Anglais, [illegible] le navire Vicksburg, de New York.

20 boîtes et 30 demi-boites Tabac de Mylas

15 do Tabac de [illegible] Pa terre

10 pipes Genièvre de Hollande [illegible] vin américaine, 4me preuve—45 do Rhum de [illegible] land—55 do. Genièvre, marque de [illegible] Indigo Guatemala—1 caisse do supérieur de Ma [illegible]—100 caisses Pipes courtes—100 do Amande [illegible] Poland—100 do. Fromage américain, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis, Nos 11 & 15.

7 sept

DAME JEANNES—[illegible] Dame jeannes vides, françaises, en débarquement du navire Concord, du Hâvre, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis, Nos 11 & 15.

7 sept

400 barils maïs, en magasin et à vendre par

7 sept — R. GRONING & Co

22 barils huile de palmachristi, à vendre par

7 sept — R. GRONING & Co

DOUBLONS Espagnols, à vendre par

7 sept — R. GRONING & Co.

40,000 sacs en pierres, de 2 et 3 boisseaux, 12,000 sacs en toile, de 3 boisseaux, à vendre par

7 sept — R. GRONING & Co

CIGARES—50,000 cigares reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE,

7 sept — No. 31 rue Gravier.

PERDU—Le 5 du courant, un Check sur la Banque Commerciale, de la somme de $1780 et tiré par MM. Layet & Amelung, No. [illegible] date du 4 septembre, en faveur des soussignés, le paiement en ayant été arrêté, ce check n'est d'aucune valeur pour tout autre que les soussignés. Celui qui l'a trouvé sera récompensé de l'apporter au No. 23, rue de Toulouse.

7 sept — QUARLES & CO

VIN DE MADERE—25 barils vin de Madère, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,

5 sept — 20, rue Toulouse

SUCRE—200 boucauds sucre, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,

5 sept — 20, rue Toulouse

MELASSE—15,000 gallons mélasse, sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL.

5 sept — 20, rue Toulouse

CHARRETTES, DRAYS et—Charrettes légères et lourdes, Drays, brouettes et Brouettes en main, et à vendre par J. N. MAYNARD,

5 sept—1m — No 36 rue Poydras.

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERT & Co.,

5 sept — 47, rue Bienville.

Café cigares etc.—86 sacs bon café de la Havane, 250 milliers cigares Regalia et Trabuco, 20 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par J. ROBERT & Co.,

5 sept — 47, rue Bienville

CORDES—Un petit lot de rouleaux de cordes, en magasin, pour clore une consignation, à vendre par GRIVOT & PAIGE,

5 sept — no. 12 rue Poydras.

MAIS—500 sacs maïs, de première qualité, à vendre par GRIVOT & PAIGE,

5 sept — no. 12 rue Poydras.

Pommes sèches—Quelques sacs de pommes sèches, à vendre par GRIVOT & PAIGE,

5 sept — no. 12 rue Poydras.

Whiskey de Monongahela—Un assortiment constant de cet article, à vendre par GRIVOT & PAIGE,

5 sept — no. 12 rue Poydras

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils huile en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

5 sept — No. 17, rue des Magasins

BEURRE—75 barillets beurre frais des Illinois, reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,

5 sept — No. 17, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—10 demi pipes, 15 do quarts, à vendre par ROBERT H. WHITE,

5 sept — No. 34, rue Gravier

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour raffinerie, à vendre chez J. E. LOREILHE, encoignure des rues Royale et Douane.

2 sept

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz. V. & O. VIGNAUD, rue de Chartres, No. 49.

2 sept

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 123

2 sept

Indiennes françaises Draps et Casimires de Convenables pour les marchés Mexicains et la consommation locale, à vendre par FRED. CHEVREMONT,

2 sept. Exchange Alley, entre Conti et Bienville.

FARINE—500 barils farine fraîche superfine, sortant nouvellement des moulins de "Milton Mills," en débarquement du bateau à vapeur Livingston, et à vendre par HYDE & COMSTOCK,

2 sept—6 — No. 52, rue du Camp.

PORC—300 barils porc prime, et P. O., en débarquement des bateaux à vapeur Liverpool et Floride, et à vendre par HYDE & COMSTOCK,

2 sept—6 — No. 52, rue du Camp.

WHISKEY—200 barils Whiskey rectifié, en magasin et à vendre par HYDE & COMSTOCK.

2 sept — No. 52, rue du Camp

RESINE—200 barils reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE,

2 sept — No. 34, rue Gravier

PARFUMERIE DE CHOIX, etc.—En débarquement du navire paquebot Saratoga, de New York. Eau de Cologne en bouteilles de quarts, demi pintes et pintes avec et sans bouchons en verre, extraits assortis, huile de roses, de Kalydor, eau de mouche, de [illegible] eau de Lavande aux mille fleurs, bouquets [illegible] New York, orange de Portugal, Lavande [illegible] sémillant, extrait royal de fleurs, [illegible] eau de toilette, eau de Lavande de [illegible] essence pour mouchoirs, extrait de roses [illegible] crème de roses, crème froide, bougie [illegible] Mignonette, et toilettes à ruban [illegible] te de yardez, à vendre par POLLARD & GREEN,

7 sept — nos. 29 et 53, rue de Chartres

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. [illegible] près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni [illegible] et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

29 aout—6m

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stéphan H. Bardash, de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No 102. 3 sept—6m

Consultations chez lui, depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE—Un beau moulin à scie à vapeur, maison de Maître etc. à 15 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, la terre forme un triangle contenant dix sept arpents de face au fleuve.

AUSSI à vendre: 1,200 cordes de bois de première qualité venant de la coupé en arrière de l'habitation de M. Lucien Labranche, à deux milles au dessus de Carrollton, sur la rive opposée. Le bois est livrable sur le bord du fleuve.

S'adresser à M. Théophile Fortier, sur la susdite habitation. — 5 sept—1m

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes, d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no. 22, près de la poste.

Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude.

21 av

VIN de Champagne—200 paniers champagne d'une qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co.

20 Juillet — No. 28 rue Bienville.